



## Peut-on separer une fratrie ?

Par rome, le 20/04/2011 à 15:10

Bonjour

je suis sur le point de démarrer une procédure de divorce, et tente de me mettre en accord avec mon futur ex avec qui j'ai 4 enfants.

Lui souhaite garder les 2 ados et pas les 2 petites en argumentant qu'il ne peut s'occuper correctement des 4 en meme temps. Donc séparer la fratrie 1 semaine sur 2. Est-ce recevable par un juge ?

Par Claralea, le 20/04/2011 à 15:18

[citation]Donc séparer la fratrie 1 semaine sur 2. Est-ce recevable par un juge ?[/citation]

Bonjour, si j'ai bien compris, vous auriez la residence des 2 petits et la garde alternee pour les 2 grands ?

Oui, tout est possible quand on est d'accord.

Par rome, le 20/04/2011 à 15:41

Je ne suis pas d'accord. Je trouve inconcevable de séparer les enfants qui sont très proches les uns des autres. D'autre part cela veut dire aussi que mon mari aura des temps libres 1 semaine sur 2 et jamais moi ?

Par Claralea, le 20/04/2011 à 15:46

Comme je vous l'ai dit, tout est possible quand on est d'accord. Donc si vous n'etes pas d'accord, faites le savoir devant le JAF

Par rome, le 20/04/2011 à 15:53

Merci Claralea,

je voulais juste savoir comment peut se positionner "psychologiquement" un juge devant un père qui ne se sent pas d'assumer ses 4 enfants, et qui d'autre part choisit la garde des 2 ados, en sachant qu'ils vont rester seuls de 17 h à 20 h 30 (heure de sa sortie boulot) préparer le repas etc... et ne plus partager de temps avec les petits.  
Est-ce que le temps libre des parents ne doit pas être équitable également ? Moi je souhaite la garde des 4 la semaine, mais j'ai aussi besoin de souffler (je travaille également avec horaires plus légers bien sur).

Par **Claralea**, le **20/04/2011 à 16:21**

Il a au moins l'honnêteté de reconnaître qu'il ne s'en sortirait pas avec les quatre. Sachez que les ados ont leur mot à dire et qu'ils ont droit à un avocat gratuit. Ils expliqueront qu'ils sont très liés avec les petits derniers et ne souhaitent pas être séparés d'eux.

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de vos enfants et demandez que le Bâtonnier leur désigne un avocat.

Quels âges ont vos enfants ?

Par **rome**, le **20/04/2011 à 16:28**

15 / 13 / 6 et 2 ans.

Et au niveau du temps libre des parents ? peut on faire valoir que moi je les aurai ts le temps (à 2 ou à 4) et lui non ?

Je vous précise également qu'il a décidé de garder les 2 ados pour être moins imposable...

Par **Claralea**, le **20/04/2011 à 16:40**

Si vous avez la résidence des 4 enfants avec vous, ils seront fiscalement rattachés à vous. C'est vous qui bénéficierez des prestations familiales.

Et votre mari aurait les 4 d'un coup un week end sur 2 et la moitié des vacances. Vous pourriez aussi élargir son droit de garde un mercredi sur deux par exemple, à voir entre vous.

Par contre, on ne garde pas deux enfants pour avoir un avantage financier...